

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 6 juin 2017****CP2017_06_3
id. 3328**

L'an deux mille dix sept, le six juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), Mme JALAISE (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**RESTRUCTURATION DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS
DU TARN ET DE LA GARONNE À SAINT NICOLAS DE LA GRAVE
- FNADT**

A l'occasion des Orientations budgétaires du 15 Mars 2017, Monsieur le Président a rappelé les grandes interventions en manière de travaux qui ont été menées à la Base de Saint Nicolas de la Grave depuis 2003 et les derniers travaux en cours.

Concernant les travaux de restructuration de la ~~piscine et de ses annexes~~, évalués à 800 000 € TTC, dont 50 000 € TTC de vélo voie verte, un dossier de demande de subvention au titre du FNADT a été déposé en Préfecture le 20 janvier 2017.

Le 5 Mai 2017, Monsieur Le Préfet avait informé que ce projet était éligible au FNADT, cependant, il est demandé de délibérer sur le plan de financement prévisionnel, tel que défini en annexe.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le plan de financement présenté en annexe concernant les travaux de restructuration de la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC